

Chaque année, le Conseil municipal est amené à délibérer sur deux documents importants :

- Le compte administratif de l'année écoulée qui représente la réalité de la gestion communale
- Le budget primitif qui recense l'ensemble des prévisions des dépenses et recettes de la commune pour l'année en cours.

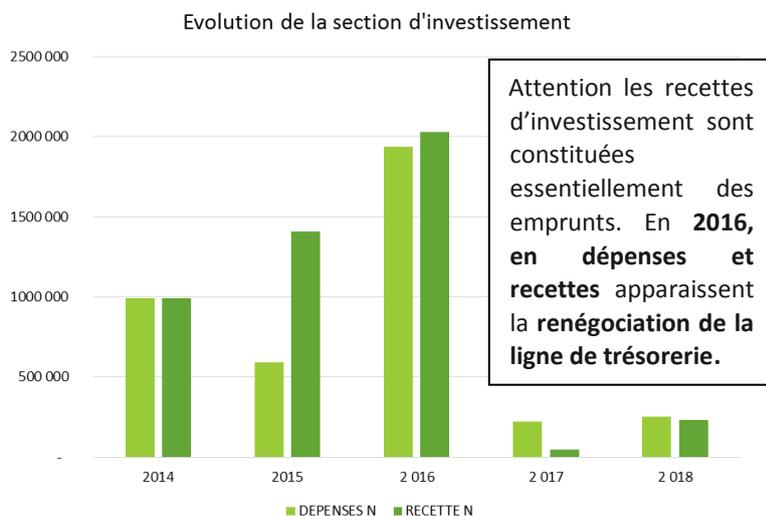
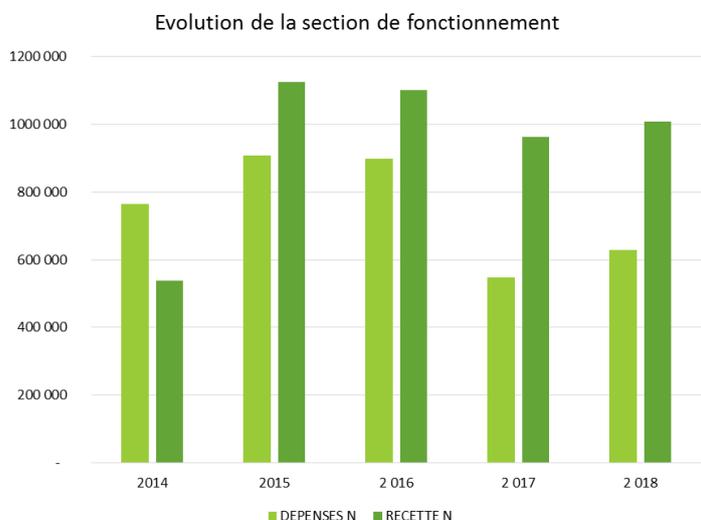
Les comptes 2018

Les faits marquants de l'année

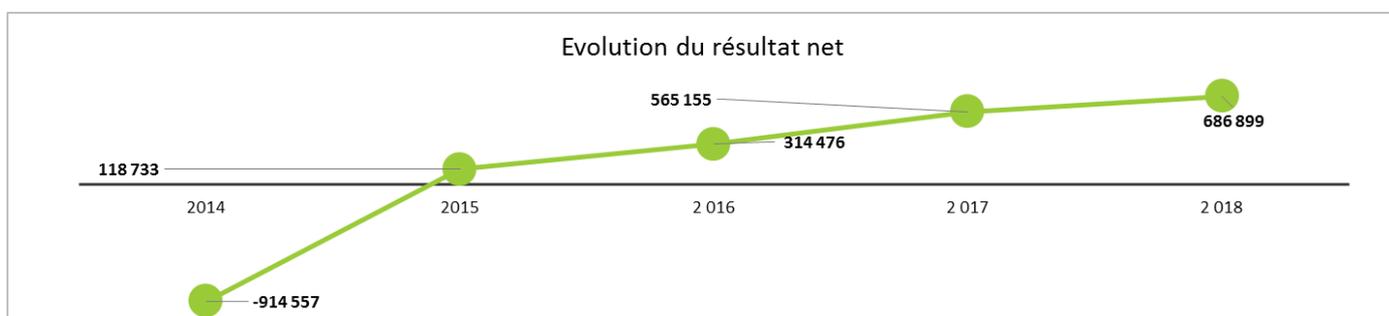
- ✓ Un investissement faible pour continuer à restaurer notre budget,
- ✓ La cession de la zone d'activité à la Communauté de communes dans le cadre du transfert de la compétence économie,
- ✓ La renégociation de l'emprunt *in fine* en emprunt amortissable sur le budget annexe Clos du Verger afin limiter les coûts de l'emprunt et de lisser les remboursements,
- ✓ La mise à niveau de nos dépenses de fonctionnement.

Des indicateurs de retour à une situation plus « normale » qui permettent d'envisager des investissements futurs, d'entretenir le patrimoine sans recours à l'emprunt et de prévoir un fonctionnement plus conforme à la normale.

Zoom sur les chiffres clés : évolution des résultats (budget principal)



La forte réduction des dépenses combinée avec une augmentation des recettes ont permis de constituer un excédent. Cet excédent est indispensable pour faire face à l'avenir dans un contexte où la commune ne peut plus emprunter.



Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	- 836 790
Virement à la section d'investissement	- 403 874
Recettes de fonctionnement	+ 965 095
Report excédents (fonct. + assainissement)	+ 736 205
Résultat de fonctionnement	462 831

Le budget 2019 est présenté **en excédent**. Les textes permettent désormais de présenter le budget en excédent de fonctionnement. Les investissements doivent toujours être couverts.

Il est apparu important à la Municipalité d'acter d'un excédent budgétaire pour envisager les investissements futurs sans recours à l'emprunt compte tenu de l'endettement de la commune.

Un programme pluriannuel d'investissement est en place. Pour 2019, **les investissements programmés** sont les suivants :

- La sécurisation du bourg (60 000 €)
- La rénovation de la supérette (50 000 €)
- La fin de la reprise des concessions du cimetière (25 000 €)
- Le terrain multisports (en complément de la CCVHA) (7 400 €)
- La poursuite de la rénovation de l'éclairage public (15 000 €)
- Achats de terrains (15 000 €)
- Etude chaufferie bois (10 000 €)
- La fin du PLU (10 000 €)

Section d'investissement

Dépenses d'investissement	- 778 038
Recettes d'investissement	+ 144 726
Virement de la section de fonctionnement	+ 403 874
Affectation de résultat antérieur	- 223 075
Restes à réaliser	+ 6 363
Résultat d'investissement	0

Le recours à l'emprunt n'étant plus possible ni envisageable, leur financement se fait essentiellement par l'excédent de fonctionnement, les excédents antérieurs et les aides.

Endettement communal (tous budgets)

Capital restant dû (CRD)

3 274 724 €

Pour mémoire, fin 2015, nous avons dû consolider la dette en transformant une ligne de trésorerie de 1,2 M€ en emprunt, la commune étant dans l'incapacité de la rembourser

	2013		2014		2015		2016		2017		2018	
	Saint-Augustin-des-Bois	Moyenne de la strate										
Encours de dette / Recettes de fonctionnement (en %)	332,87	80,24	282,96	80,46	313,12	75,13	299,57	75,05	330,17		315,73	
Encours de dette en euros / habitant	2 539,05	682,00	2 326,69	703,48	2 789,77	698,00	2 597,88	679,95	2 863,30		2 738,06	
Ratio de désendettement (en années)	2 633,00	3,65	2 123,48	3,75	13,96	3,88	9,71	3,66	10,71		10,24	

L'encours de dette sur les recettes de fonctionnement permet de mesurer le poids de la dette par rapport à la richesse de la collectivité. C'est un ratio qui se mesure en pourcentage. Ce ratio peut être comparé avec des collectivités comparables et les moyennes dégagées de la strate.

L'encours de la dette par habitant est un indicateur permettant d'effectuer des comparaisons de l'encours de dette, avec d'autres collectivités, ou encore avec la moyenne de la strate démographique de la collectivité.

Le ratio de désendettement (en années) nous indique en combien d'années d'exercices budgétaires la collectivité peut rembourser la totalité du capital de sa dette, en supposant qu'elle y consacre l'intégralité de son épargne brute.

Comparé aux collectivités de notre strate, notre endettement reste fort.

Zoom sur les indemnités des élus : augmentation pour revenir à une situation normale

Au regard des résultats, il a été décidé par le Conseil Municipal de revaloriser les indemnités des élus. Les élus ont choisi de rester en-deçà des maximums prévus par la loi et de revenir à la situation préconisée par la Chambre Régionale des Comptes qui était intervenue en 2015, avant les nouvelles élections. Les montants sont désormais les suivants :

Fonction	Montant brut
Maire	1 411.56€
Adjoints	525.07€
Conseiller délégué	233.36 €